Wiltz
Capitale des Ardennes

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 14 décembre 2022 le conseil communal a validé une adaptation du règlement-taxe sur la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés par délibération n°261.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 28 mars 2023
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président, La Secrétaire,

À enlever du Reider, le 31 mars 2023

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Anika Back • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 78 • E-mail : anika.back@wiltz.lu